



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **HUMIFIRST***

de la société

TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SAU

enregistrées sous les

n° 2022-2217 et 2022-2218

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms SPORTGREEN HELPSTAR et HUMACTIV.



Informations générales

Noms du produit	HUMIFIRST ITHIR TRADE-ORG SOILFIRST SPORTGREEN HELPSTAR HUMACTIV
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Ensemble de produits
Titulaire	TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SAU Calle de Alcalá 498, 2a planta 28027 MADRID ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante – Acides humiques et fulviques issus de la léonardite
Etat physique	Solution
Numéro d'intrant	907-2014.02
Numéro d'AMM	1030005

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 17/08/2022

DocuSigned by:

 Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)